

L'ambiguïté dans l'emploi du relatif-interrogatif en ancien français

Malinka VELINOVA

Université de Sofia, 15 bd Tsar Osvoboditel, Bâtiment central, Bureau 174,
BG-1504 Sofia
velinovaml@gmail.com

The paper examines some aspects of the ambiguity caused by the distance between the *wh*- words and the antecedent in French medieval texts (from the beginning of the 12th to the middle of the 13th century). Uncertainty can appear when the *wh*- word's referent or when the relative clause type (i.e. restrictive versus non-restrictive) has to be recognised. The ambiguity induced by the polysemy of the forms has also been given consideration. An attempt has been made to determine how the enunciation *in praesentia*, i.e. the oral or to-be-**read-aloud** character of the texts, affects the disjunction phenomenon-generated referential instability – from the viewpoints of both contemporary and medieval reader.

0. Introduction

Quand il s'agit d'observer les caractéristiques linguistiques des textes au Moyen Âge, on ne saurait négliger la spécificité de l'énonciation médiévale. C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente étude de la disjonction du relatif de son antécédent et de l'ambiguïté qui en découle. On se référera à la thèse de Perret (2006: 26-27) avancée à propos de la labilité référentielle dans les œuvres du Moyen Âge: l'ambiguïté qui se produirait serait un obstacle négligeable du point de vue de la compréhension de l'œuvre, si l'on prenait en considération la transmission orale, ou "l'énonciation *in praesentia*", parce qu'elle offre "la possibilité d'interaction: l'interlocuteur peut toujours réagir à l'équivoque et la faire préciser", alors que le locuteur se sert "d'intonations et surtout d'une gestuelle désambiguïsantes" (*ibid.*: 28).

Seront envisagés, dans cette étude, certains problèmes liés à la séparation du relatif de l'antécédent: notamment la possibilité de plus d'une interprétation soit quant à l'antécédent auquel se rapporte le relatif, soit en ce qui concerne la lecture restrictive ou non restrictive de la relative.

1. La spécificité de l'énonciation des textes en ancien français

La thèse de la diffusion orale des textes littéraires au Moyen Âge ne date pas de ces dernières années – elle est proposée par Rychner (1955) (à la suite d'autres auteurs), en ce qui concerne en particulier les chansons de geste françaises. C'est surtout Zumthor (1983, 1987) qui théorise par la suite (sur le terrain de la recherche française) l'oralité et la vocalité au sein de la littérature médiévale. Selon lui, presque tous les textes qui nous sont parvenus du X^{ème}

au XIV^{ème} siècle se caractérisent par un "transit vocal", qui est le seul moyen de leur réalisation et de leur socialisation (1987: 22). Zumthor inclut dans sa thèse les chansons, les récits et déclamations de tout genre, ainsi que les chroniques; quant au roman, il l'examine à part.

Le terme d' "oralité" s'applique donc essentiellement aux textes destinés à la performance orale (y compris la lecture publique, qui est une forme atténuée de performance, selon Zumthor). Suivant la terminologie qu'emploie Koch (1993), on a affaire, dans le cas des plus anciennes œuvres françaises, et romanes en général, à une "scripturalité à destin vocal¹", embrassant la production littéraire, qu'elle repose ou non sur des traditions discursives latines. Koch se réfère au modèle qu'ont élaboré lui-même et Oesterreicher (2007²) concernant les différents rapports avec l'oral et l'écrit qu'un texte est censé entretenir. Il s'agit, selon les auteurs, d'une distinction fondamentale entre l'aspect "conceptionnel" et l'aspect "médial" de la production du texte: l'aspect "conceptionnel" relève soit de l'immédiat communicatif (l'oralité), soit de la distance communicative (la scripturalité); l'aspect "médial" a trait à la réalisation du texte par l'intermédiaire du code phonique ou du code graphique.

Suivant ce modèle et les thèses de Zumthor, les plus anciennes œuvres en langue française, comme les chansons de geste et les vies de saints, relèveraient de la scripturalité à destin vocal, tandis que les autres genres, plus tardifs (le roman en vers en particulier), seraient censés plutôt tenir de la scripturalité à proprement parler, ou de la distance communicative. Or, selon Vitz (1999), les romans français en vers octosyllabiques sont aussi à considérer en tant qu'œuvres procédant de l'oralité et de la performance orale, tout comme les poèmes épiques, même s'il y a des différences aussi bien entre les deux genres qu'entre les œuvres au sein du genre romanesque. Il semble en effet que le texte médiéval ait été l'objet d'un traitement spécifique qui relève de l'oral et de l'écrit dans le même temps, et qui ait été régi par des tensions diverses et variables vers les deux pôles de la communication, en fonction de l'époque de composition et du genre de l'œuvre.

La question essentielle à laquelle on essaiera de répondre sera donc de déterminer si l'ambiguïté lors de la disjonction du relatif de son antécédent apparaît comme une des particularités discursives des textes médiévaux, du fait de la spécificité de l'énonciation orale. Ce qu'on pourrait chercher dans les œuvres en vers en particulier, ce sont des traits relevant de la mémorisation, du jeu, du contact éventuel avec le public, et de là des conditions favorables à l'ambiguïté et/ou à sa résolution.

¹ L'expression est empruntée à Zumthor (1987: 213).

² Pour l'édition en espagnol.

2. La disjonction du relatif de son antécédent

2.1 *Particularités syntaxiques de la langue médiévale et typologies des relatives*

Selon Wagner (1974: 66), les cas de disjonction du relatif de son antécédent pourraient être portés "au compte des conventions rédactionnelles diverses qui confèrent "un style" à l'ancien français", puisqu'on en trouve plusieurs exemples tant en poésie qu'en prose et que le phénomène ne s'est pas perpétué en moyen français. Kukenheim (1968: 48-49) souligne pourtant qu'en dépit des prescriptions de Malherbe et de Vaugelas, suivant lesquelles il faut en principe que le relatif s'appuie sur le nom qu'il représente pour prévenir l'ambiguïté, le français moderne sépare souvent antécédent et relatif. Or, Fournier montre qu'une "approche mémorielle cognitive, qui se fonde sur le degré de saillance du référent dans la mémoire immédiate des co-énonciateurs et fait entrer en jeu la notion de hiérarchie de saillance topicale" (1998: 192), se révèle mieux adaptée à la construction et à l'interprétation des énoncés en langue classique et apte, par conséquent, à réduire les ambiguïtés qu'on y relève du fait de la distance parfois trop grande entre l'anaphore et son référent. Nous allons essayer, de notre part, de vérifier dans quelle mesure cette approche est appropriée à la situation de la langue médiévale.

Quant à l'usage de la disjonction dans la langue moderne, G. et R. Le Bidois (1968: 283-284) donnent quelques cas de relatives disjointes, mais il s'agit en effet, dans tous ces cas, des relatives que Muller (2002: 400-401), par exemple, appelle "prédicatives", et qui ont une valeur présentative, locative, ou qui sont des compléments de verbes de perception. Furukawa (1996: 46), parmi d'autres, préfère les désigner par le terme de "pseudo-relatives" (p.ex. remplaçant celui de "fausses relatives" de Fuchs et Milner, 1979), alors que Touratier (1980: 334) les considère comme des relatives appositives; d'autres encore parlent dans ce cas d'"attributives", en faisant ou en ne faisant pas la distinction entre celles-ci et les "prédicatives". Gapany, pour sa part, écarte de sa typologie syntactico-sémantique des relatives les subordonnées en *qui* après les verbes de perception, qu'il considère comme une "construction originale, distincte des relatives" (2004: 67).

Quoi qu'il en soit, Salvan (2009: 62) souligne, pour ce qui est de la relative disjointe en français contemporain, qu'il s'agit d'une disjonction "marquée", d'emploi stylistique; or, ce n'est pas toujours le cas lors de l'emploi de la distance entre le relatif et l'antécédent en ancien français. Nous nous en tiendrons donc, pour les fins de la présente étude, à la distinction classique entre relative restrictive et relative appositive, tout en ayant recours, dans certains cas spécifiques, à des classements qui prennent en compte également d'autres types de relative.

En ce qui concerne la syntaxe de la relative en ancien français, Buridant explique les cas nombreux de disjonction qui s'y manifestent de la manière suivante:

Si la proposition principale ne contient qu'un syntagme nominal et un syntagme verbal, dans une langue typiquement à verbe second, la subordonnée relative subséquente est séparée de son antécédent. (Buridant, 2000: 581)

Et il poursuit, quant aux particularités syntaxiques des textes en vers:

On notera que le syntagme verbal ou nominal constitue un hémistiche à part entière dans les textes versifiés, particulièrement dans les expressions formulaires. (*ibid.*)

2.2 Analyse quantitative du corpus

Le corpus qui a fait l'objet d'un dépouillement détaillé pour les fins de la présente étude comprend sept œuvres littéraires, en vers et en prose, de la fin du XI^{ème} à la moitié du XIII^{ème} siècle. On a également puisé quelques exemples dans d'autres textes littéraires datant de la même époque. Parmi toutes ces œuvres, on ne saurait définir de textes destinés à la lecture (solitaire ou publique³) que les deux textes en prose de la première moitié du XIII^{ème} siècle, à savoir *La Conquête de Constantinople* de Villehardouin et *La Mort le roi Artu*. Les autres œuvres du corpus relèvent de la scripturalité à destin vocal, tout en entretenant des rapports variés entre l'écrit et l'oral.

Comme le montrent les figures de 1 à 8 (cf. Annexes), le phénomène de la disjonction apparaît de loin plus souvent dans les œuvres en vers: c'est sans doute en fonction des exigences de la versification⁴.

D'après les résultats de l'analyse quantitative des occurrences dans les sept textes du corpus, on peut affirmer les faits ci-dessous, ayant trait soit au rôle de la nature du relatif et de l'antécédent, soit au rôle du type de relative.

2.3.1 Le rôle de la nature du relatif et de l'antécédent

Dans la totalité du corpus, se prêtent à la disjonction surtout les relatives introduites par *qui* sujet. *Que*, *dont* et *ou* présentent des cas de disjonction considérablement moins nombreux, leur emploi en général étant moins fréquent, tout comme les relatifs précédés d'une préposition, le plus souvent *a* ou *por*. Chez Marie de France et Guillaume de Berneville, il y a des cas d'emploi de la disjonction d'un nombre plus élevé en ce qui concerne surtout *ou*, alors que la prose préfère plus volontiers la disjonction de *dont*, après celle de *qui* sujet.

³ Or, on aurait de nouveau affaire à la lecture à haute voix, à la transmission orale et à la représentation par conséquent (cf. Perret, 2006: 17).

⁴ Kunstmann (1990: 237-240) aboutit à la même conclusion générale, dans ses dépouillements; il dresse en plus un inventaire des éléments qui séparent le relatif de l'antécédent.

Les relatifs disjoints peuvent avoir comme antécédent indifféremment un nom, quels que soient ses déterminants, ou un pronom démonstratif, indéfini ou personnel. Il faut noter que le pronom *cil* suivi d'un relatif se prête facilement aux constructions de disjonction⁵; les indéfinis *tel* et *nul* présentent également plusieurs cas de disjonction. On pourrait affirmer que ces cas d'antécédent pronominal font un tiers au moins de tous les cas de disjonction⁶.

Les exemples les plus intéressants du point de vue de l'identification de la relative sont ceux qui contiennent le démonstratif *cil*. En (1) et (2), la relative n'a pas une valeur indéfinie, mais réfère à "quelqu'un de très spécifié" (Soutet, 1992: 119), dans le premier exemple, et à une classe d'individus, dans le deuxième. La relative est appositive en (1) (*cil* est en emploi anaphorique, ce qui ressort du contexte de gauche), elle est restrictive en (2)⁷.

- (1) Et quand *cil* fu morz, *qui* estoit le meilleur d'euls touz, si en furent li autre moult esfraé [...]. (*Villehardouin*, 393: Quand ce dernier, qui était le meilleur d'eux tous, fut mort, les autres en furent très effrayés [...].)
- (2) Si avient que *cil* joie en pert,
Qui le conseil a descouvert [...]. (*Vergy*, 9-10: Il peut s'ensuivre qu'il perde sa joie, / celui qui a trahi le secret [...].)

2.3.2 Le rôle du type de relative

Le type de relative n'a pas de rôle spécial dans le phénomène – on relève des occurrences des deux types de relative traditionnels: dans nos textes, ils sont tous deux indifféremment soumis à la disjonction. Il faut souligner que l'emploi des relatives appositives est de loin plus fréquent que celui des relatives restrictives (tout comme d'ailleurs dans les cas de non-disjonction). Dans tous les textes du corpus, la raison principale de la disjonction semble être la position du verbe, ou plutôt l'antéposition de l'objet au verbe, dans la régissante, qu'il s'agisse d'une relative appositive, en (3), ou d'une restrictive, en (4).

- (3) *Sun fils* ad mort, *qu'il* tant suleit amer,
E li baron qu'il i out ameneit. (*Roland*, 2782-2783: Il a tué son fils qu'il aimait tant, / et les barons qu'il avait amenés.)

⁵ Quant au démonstratif *cist*, nous n'en avons relevé que deux occurrences en emploi de non-disjonction avec le relatif.

⁶ Nous avons écarté, à cette étape de l'étude, l'examen des formes *ce quel/qui*, qui présentent plusieurs cas de disjonction, le démonstratif se comportant encore dans les anciens textes comme un antécédent; or, le fonctionnement de celui-ci étant assez complexe, les formes peuvent être considérées aussi bien comme relatifs (à antécédent) que comme conjonctifs. Cf. à ce sujet Pierrard (1988), Rouquier (1990), Soutet (1992).

⁷ Ce que le test des paraphrases confirme: l'interprétation appositive accepte la paraphrase en *et* + pronom personnel, tandis que la conjonction *si* sert de révélateur aux relatives restrictives des SN génériques (Kleiber, 1987: 21). On aura ainsi pour (1) *Et quand cil fut morz, et il estoit le meilleur d'euls touz...*, et pour (2), *Si avient que cil joie en pert, s'il le conseil a descouvert...*

- (4) Ainz ne finerent, si vinrent a Vecene,
 A Lavardi ou *la pierre* fu trete
Dont les torees de Nymes furent fetes. (*Charroi*, 1055-1057: Sans aucune halte, ils sont arrivés à Vecene, / puis à Lavardi d'où fut extraite la pierre / qui servit à la construction des tourelles de Nîmes.)

Quant au nombre élevé de la relative appositive, que l'on rencontre avec ou sans disjonction, surtout dans les chansons de geste, il est dû sans doute à son emploi en tant que formule remplissant le second hémistiche: "dans le cas du décasyllabe épique coupé 4+6, les formules remplissent le plus souvent un hémistiche" et "les formules du premier hémistiche sont plus constantes que les formules du second: elles échappent aux exigences de l'assonance" (Rychner, 1955: 147). La relative se prête aisément à cet usage formulaire, en raison de sa flexibilité, à sa capacité d'offrir plusieurs variantes lexicales et/ou syntaxiques en fonction des exigences du vers – celles du rythme et de l'assonance⁸. Voici deux exemples de pareilles relatives:

- (5) Cunquis l'en ai païs e teres tantes,
 Que *Carles* tient, *ki ad la barbe blanche*. (*Roland*, 2333-2334: [...] avec toi je lui ai conquis tant et tant de pays / que tient Charles dont la barbe est blanche.)
- (6) Mult larges teres de vus avrai cunquises,
 Que *Carles* tent, *ki la barbe ad flurie* [...]. (*ibid.*, 2352-2353: J'aurai par vous conquis tant de terres immenses / que tient Charles dont la barbe est fleurie!)

3. Le problème de l'ambiguïté de la relative

Les constructions de séparation du relatif et de l'antécédent favorisant les cas ambigus, nous allons envisager les exemples qui présentent la possibilité de plus d'une interprétation soit quant à l'identification de l'antécédent auquel se rapporte le relatif, soit en ce qui concerne le statut restrictif ou non restrictif de la relative. Il y a des cas où à la disjonction s'ajoutent d'autres facteurs, comme la polysémie des formes ou leurs emplois divers, ce qui embarrasse davantage l'interprétation de la relative.

Il est à noter que parmi les 35 occurrences de disjonction du relatif sujet *ki* de son antécédent repérées dans *La Chanson de Roland* (ou à peu près un cinquième de tous les cas d'emploi du relatif sujet à antécédent dans l'épopée), il n'y a que très peu de cas dont l'interprétation sera équivoque si l'on prend en compte l'environnement contextuel; ce qui est valable aussi pour les occurrences relevées dans *Le Charroi de Nîmes*.

Certains chercheurs, comme Labarthe notamment, qui s'appuie essentiellement sur l'étude de Rychner, estiment que les formules, ainsi que les thèmes et les motifs dans le genre épique "sont traditionnels et servent le point d'ancrage à la mémorisation du texte" (Labarthe, 2006: 77), et que

⁸ Cf. Velinova (2009).

l'originalité d'un passage tient à la façon dont sont traités les motifs ou les thèmes, le jongleur se contentant de répéter les formules toutes faites ou jouant avec l'attente de ses auditeurs (*ibid.*: 78). Or, d'autres insistent que "le système esthétique prime sur l'emploi d'un stock traditionnel de "formules" orales" (Heinemann, 1985: 32-33). Quoi qu'il en soit, on convient en général du rôle important des formules épiques en fonction de la mémoire et de la mémorisation de la chanson de geste. On pourrait supposer que l'ambiguïté, autant qu'il y en a, dans ce jeu de répétition de "constantes" et de "variables", pour reprendre les termes de Heinemann, se trouve facilement levée, du fait justement des attentes chez le public et de l'emploi des formules.

3.1 *Par rapport à l'antécédent*

Il s'agit, dans ce cas, d' "ambiguïté syntaxique de rattachement de syntagmes" (Fuchs, 1996: 83).

3.1.1 Plusieurs antécédents possibles dans différentes fonctions syntaxiques

Il se trouve parfois qu'il y a dans la principale deux ou plusieurs antécédents possibles auxquels le relatif pourrait être rattaché, dans les conditions de la structure disjointe. Ces antécédents peuvent avoir différentes fonctions syntaxiques – il s'agit, dans certains cas, du sujet et du complément d'objet direct (en (8)), dans d'autres, c'est entre le déterminant du complément prépositionnel et le complément d'objet que l'on hésite (en (9)). Il s'agit parfois de lever l'ambiguïté entre le déterminant du nom dans une apposition et le terme auquel elle est rattachée (en (7)).

- (7) Dist li cuens: "Damme, ci a grant mesprison.
Ja voz demande li fors rois d'Arragon
Et d'Espolice *Girars* li fiuls **Othon**⁹,
Qui mainne an ost plus de mil compaignons. [...]" (*Ami et Amile*, 631-634: Le comte répondit: "Madame, quelle folie! Vous avez déjà pour prétendants le puissant roi d'Aragon et Girard d'Espolice, le fils d'Othon, qui peut lever une armée de plus de mille hommes. [...]")
- (8) *Charlemaine* l'ad eguardé,
ki en la chapele l'atent [...]. (*St Gilles*, 3084-3085: Charlemagne, qui l'attendait dans la chapelle, l'observait attentivement.)

En (7) et (8), l'ambiguïté virtuelle se trouve levée par la dominance du principe de saillance sur celui de proximité – le déterminé l'emporte sur le déterminant, le sujet sur le complément pronominal (cf. Fournier, 1998: 197). Pourtant, on pourrait rapprocher l'énoncé en (8) des structures du type "il le voit qui

⁹ Nous marquons en caractères gras le deuxième antécédent possible, et soulignons le troisième; le quatrième sera mis en gras et en italique.

l'attend"¹⁰, et dans ce cas, il faudrait recourir au contexte discursif (de gauche ou de droite) pour que l'ambiguïté soit levée.

- (9) La dame lieve, si la prent,
Ariere va hastivement,
Dedenz la buche a la pucele
meteit **la flur** ki tant fu bele. (*Eliduc*, 1059-1062: La dame se lève, s'en saisit, revient aussitôt sur ses pas et met la fleur dans la bouche de la belle jeune fille.)

En (9), la relative se rapporterait plutôt à *flur* qu'à *pucele* ou *buche*. Il n'y a aucun indice syntaxique en terme de saillance, dans ce cas, qui puisse lever l'ambiguïté: le seul indice dont on dispose est de nature sémantico-contextuelle – le narrateur a déjà souligné la beauté de la jeune fille dont il s'agit. La relative *qui tant fut bele* requiert alors une valeur de formule; elle ne sert d'ailleurs que de remplir le vers et d'assurer la rime en *-ele* (c'est-à-dire qu'elle n'a pas de rôle sémantique particulier, son rôle n'est que stylistique, esthétique).

Dans les trois cas ci-dessus, le relatif se rattache à celui des antécédents possibles qui est le plus éloigné. L'approche de saillance syntaxique ne paraît pas toujours applicable aux exemples, elle nécessite parfois une analyse sémantique et contextuelle. Dans le cas de l'exemple (9), paraît complètement valable l'affirmation de Kunstmann que parfois "seule la prise en compte du référent permet de saisir l'antécédent" (1990: 238).

3.1.2 Juxtaposition de plusieurs relatives

C'est surtout dans les textes en prose que l'on rencontre des suites de relatives, parfois combinées à d'autres subordonnées, qui sont le plus souvent juxtaposées¹¹. Chez Villehardouin en particulier, la juxtaposition de plusieurs relatives peut entraîner facilement une ambiguïté – du moins pour le lecteur contemporain – en ce qui concerne le rattachement de la relative, comme en (10) et (11):

- (10) *La contesse remest, sa fame, qui* Blanche avoit non, moult bele et moult bone, et iert *fille le roy de Navarre, qui* avoit de lui une fille, et estoit grosse d'un filz. (*Villehardouin*, 37: La comtesse sa femme lui survécut: elle s'appelait Blanche, elle était très belle et très bonne; c'était la fille du roi de Navarre; elle avait eu du comte une fille, et elle était enceinte d'un fils.)

¹⁰ C'est-à-dire les relatives après les verbes de perception, que certains appellent "prédicatives" et d'autres, notamment Rothenberg (1979), "attributives".

¹¹ Cette constatation n'a rien d'étonnant, le discours poétique, surtout épique, produisant des énoncés qui s'inscrivent, dans la majorité des cas, dans la structure d'un seul vers; d'où les constructions paratactiques propres à ce type de textes. Comme l'affirme Marchello-Nizia, "langue du vers et langue de la prose sont différentes, et dès l'origine" (1978: 34).

- (11) Et li emperieres Morchufles ne tarda gueres qu'il prist *une cité qui* estoit en la merci **l'empereur**, *que* l'en apeloit le Churlot, si le prist et roba, et prist quanque il y trouva. (*ibid.*, 267: L'empereur Murzuphle ne tarda guère à s'emparer d'une cité qui s'était soumise à l'empereur et qu'on appelait le Churlot; il la prit et la pillà, enlevant tout ce qu'il y trouva.)

L'ambiguïté, en l'occurrence, surtout en (11) (le texte de Villehardouin, présente plusieurs exemples de ce type justement), mais aussi en (10) jusqu'à l'étape de la lecture de *de lui* dans le contexte de droite immédiat, provient de la manière particulière de l'ancienne langue d'enchaîner les relatives:

Lorsque deux relatives sont coordonnées, le pronom relatif n'est généralement exprimé qu'une seule fois, en tête de la première relative. (Ménard, 1994: 93)

Kunstmann affirme, pour sa part, que l'ancien français "juxtapose librement deux relatives liées au même antécédent" (1990: 256). Ainsi a-t-on en (10) deux séries de deux relatives chacune, les premières relatives étant introduites par le pronom relatif *qui*, les secondes s'en passant. La lecture ambiguë de la deuxième série se trouve favorisée en outre par le pronom anaphorique *lui*, que l'on croirait référer à *roy de Navarre*.

En (11), il s'agit d'un autre type d'enchaînement:

Quand une relative porte sur un groupe formé d'un nom ou d'un pronom suivi d'une relative, la deuxième relative n'est pas coordonnée à la première par *et* comme en FM. (Ménard, 1994: 94)

Marcotte (2000: 14) affirme que cette structure est propre à l'ancienne étape de la langue, le moyen français faisant usage de la coordination, lorsqu'on a une suite hétérogène (de relative restrictive et de relative appositive), ce qui est le cas en (11). L'ambiguïté, en l'occurrence, provient de la possibilité de rattacher le relatif à celui des antécédents possibles qui se trouve le plus proche.

3.2 À cause de la polysémie du relatif-interrogatif

Dans ce cas, on n'observera que le relatif *dont*, qui présente des emplois multiples et divers en ancien français.

On s'accorde généralement à considérer la forme en français médiéval comme un adverbe de lieu, qui signifie primitivement "d'où" (Ménard, 1994: 86). *Dont*-relatif fonctionne comme un déterminant dans un groupe nominal, un groupe adjectival ou un groupe verbal, ou bien comme un circonstant (Kunstmann, 1990: 180-186). *Dont* peut ne pas avoir d'antécédent exprimé en ancien français; il équivaut alors au moderne "ce dont", introduisant une relative apposée à l'ensemble de la régissante (Moignet, 1976: 163).

- (12) Femme espuse ot li seneschals.

Dunt puis vint el país granz mals. (*Equitan*, 29-30: Le sénéchal avait pris pour épouse une femme qui ensuite fut la cause de grands malheurs dans le pays.)

En (12) l'ordre des mots Objet-Verbe-Sujet désigne *femme* comme l'élément topicalisé, qui serait donc l'antécédent disjoint de *dont*, et le relatif aurait le sens de "à cause de qui" (en dehors du contexte et faisant abstraction de la dominance syntaxique de la topicalisation, on pourrait aussi interpréter la relative comme restrictive, référant à *li seneschals*). *Dont* pourrait également avoir le sens de "ce dont" (c'est-à-dire "le fait que le sénéchal a pris une épouse"): l'ambiguïté se trouve maintenue. C'est le cas aussi en (13):

- (13) [...] – Car tele amor
 a vostre fius a *Blanceflour*,
 cele fille **vostre kaitive**,
 ja tant come *ele* sera vive,
 l'amor de *li* ne cangera
ne **autre feme** ne prendra.
dont seroit forment ahontés
 de li tos nostres parentés. (*Floire et Blanche fleur*, 291-298: C'est que votre fils est si amoureux de Blanche fleur, la fille de votre esclave, que tant qu'elle sera en vie il ne changera pas de sentiment envers elle et il refusera d'épouser une autre femme. À cause d'elle, toute notre parentèle serait gravement déshonorée.)

Or, dans ce dernier cas l'interprétation avec "ce dont" semble de loin plus pertinente, vu la distance considérable entre l'antécédent (éventuel) *Blanceflour* et le relatif *dont*, bien que l'accent tombe sur la responsabilité de ce personnage féminin précisément. Mais même si l'on interprète *dont* par "ce dont", on est à nouveau face à une ambiguïté, l'antécédent pouvant être aussi bien la séquence intégrale de l'énoncé qui précède que la séquence *ne autre feme ne prendra*.

3.3 Ambiguïté par rapport au type de relative

On se servira essentiellement, dans cette partie de l'étude, de la classification sémantique traditionnelle en relative restrictive (déterminative) et relative non restrictive (appositive, explicative).

Il y a des cas, comme celui en (14), où la disjonction gêne l'interprétation de la relative – du point de vue de son type sémantique d'abord, mais aussi en ce qui concerne le choix du bon antécédent, ce qui est étroitement lié, en l'occurrence, avec l'identification sémantique de la relative.

- (14) *L'ewe buillant* fait apporter,
u li seneschals dut entrer. (*Equitan*, 281-282: [La dame] fait apporter l'eau bouillante où doit entrer le sénéchal.)

Il existe en effet deux possibilités dans ce cas: 1/ *u* employé sans antécédent se rapporte à l'endroit, à la chambre (l'adverbe *la* fait souvent défaut en ancien français, surtout dans les textes versifiés), mais le contexte de gauche indique que les personnages sont déjà là; 2/ *ewe* est l'antécédent de *u*, et la relative

est appositive¹². Le recours au contexte extérieur à l'énoncé donné pourrait aider à ce que l'ambiguïté soit levée (d'ailleurs, la virgule n'arriverait pas à être significative, sa présence étant sans doute du fait de l'éditeur moderne): dans un ordre des mots Sujet-Verbe-Objet, il n'y aurait pas du tout lieu de parler d'ambiguïté; or, en l'occurrence, on devra recourir à la topicalisation de l'objet afin que l'ambiguïté puisse être levée (tout comme en (12)). Il nous semble pourtant que, dans ce cas, les deux approches – syntaxique et sémantique –, doivent agir de concert.

- (15) Et ele me respondi que ses amis li avoit lessié, quant il ala a l'assemblee de Wincestre et enporta *les armes* a un sien frere *qui* estoient toutes vermeilles, et que *la manche* estoit seue *qu'il* avoit portee sus son hiaume. (*Mort Artu*, 35, 42-47: Et elle me répondit que son ami l'avait laissé lorsqu'il s'était rendu au tournoi de Wincester, emportant avec lui les armes d'un de ses frères, qui étaient toutes vermeilles et que c'était sa manche à elle qu'il portait sous son heaume.)

Les relatives en (15) sont-elles appositives ou restrictives? C'est le contexte en dehors de la phrase qui joue au profit de l'interprétation des relatives en tant qu'appositives; or, elles pourraient très bien être restrictives, parce que le seul rejet en fin de phrase, en ancien français, ne signifie pas que la proposition relative est de moindre "importance", c'est-à-dire non déterminative. Il semble pourtant qu'en l'occurrence le rejet en fin de phrase donne l'avantage à l'information de la principale, et qu'en plus l'emploi de la seconde relative fasse écho à la première, où il y a aussi une distance entre l'antécédent *les armes* et le relatif *qui*. Il est également possible que la "supériorité volumétrique" de la relative par rapport à l'antécédent et le prédicat verbal¹³ conditionne, dans une certaine mesure, son rejet en fin de l'énoncé.

L'exemple (16) illustre un emploi fréquent en ancien français de la relative en *qui*:

- (16) Quant li Romain voient leur seigneur mort, il se desconfissent erramment, si torment en fuie la ou il pueent; et *cil* les chacent *qui* les ocient et detrenchent si cruelment qu'il n'en remest que cent qu'il pristrent, et furent amené devant le roi Artu [...]. (*ibid.*, 162, 1-6: Lorsque les Romains voient leur empereur mort, tous, aussitôt, devant cette catastrophe, se mettent à fuir là où ils peuvent. Mais ceux qui les traquent les tuent ou les mettent en pièces si cruellement qu'il n'y eut pas plus de cent prisonniers qu'on conduisit devant le roi Arthur.)

Kunstmann (1990: 267-268) range la relative dans ce cas (il cite d'ailleurs le même exemple) parmi "les propositions de postériorité", reprenant le terme de Rothenberg (1972: 189). C'est ce type de relative que Brunner appelle

¹² Il est vrai que dans ce cas la lecture restrictive n'est point exclue (cf. Wilmet, 1986: 49-50), mais ces analyses dépassent les problèmes que pose la relative disjointe en ancien français.

¹³ Cf. les observations de Salvan sur les propriétés des relatives disjointes en français contemporain (2009: 64).

"relative narrative", compte tenu de son rôle, qui est de faire progresser le récit (1981: 15)¹⁴.

Il faut noter pourtant le changement de position de la principale et de la relative dans la traduction de l'exemple (16) – l'accent sur les prédicats se trouve déplacé. Est-ce l'emploi du même temps verbal dans les deux propositions qui rend possible ce changement de place? On en doutera, surtout si l'on compare (16) avec les exemples suivants:

(17) *Otranz s'en fuit, qui peor a de mort.* (*Charroi*, 1433: Otrant s'enfuit, car il a peur de la mort.)

(18) *Li pelerin le veient ki la vunt.* (*Roland*, 3687: Les pèlerins le voient quand ils s'y rendent.)

On a en (17) une relative appositive à valeur causale, que l'on rencontre surtout dans les épopées (cf. Bertin, 1997: 124). La relative en (18) a aussi une valeur circonstancielle, elle serait de même non déterminative¹⁵. Mais on ne saurait qualifier la subordonnée en (16) d' "explicative" – elle transmet une information dont l'importance égale celle de la principale.

Il s'agit en effet en (16) d'un fonctionnement différent de la structure du démonstratif en ancien français par rapport aux usages en français moderne¹⁶ (*ci* correspond à "celui-ci/là") et la traduction la plus fidèle aux nuances de la phrase serait: "ils [ceux-là, les autres] les traquent et les tuent ou les mettent en pièces si cruellement que...".

4. Conclusion

On peut affirmer d'abord que les cas nombreux de disjonction en ancien français sont conditionnés, en principe, par la position seconde du verbe. La fréquence plus considérable des relatives disjointes dans les œuvres en vers est due sans doute aux exigences du rythme, de l'assonance ou de la rime. Quant aux textes en prose, c'est la supériorité volumétrique des relatives par rapport aux principales qui y apparaît comme une raison complémentaire de la disjonction.

Peut-on parler ensuite d'un rapport entre l'aspect "conceptionnel" et "médial" des œuvres et la présence de l'ambiguïté, en ce qui concerne en particulier la relative disjointe? On avance l'hypothèse (mais celle-ci mériterait d'être

¹⁴ C'est une relative "de liaison" dans l'analyse macro-syntaxique de Gapany (2004: 84-87).

¹⁵ Rothenberg appelle ce type de relative "descriptive"; elle préfère ce terme à celui de proposition explicative ou circonstancielle, car "ce n'est que du contexte que résultent, pour la même proposition relative, des valeurs logiques différentes, dont le commun dénominateur est qu'elles décrivent" (1972: 189-190).

¹⁶ La soudure du démonstratif et du relatif dans *celui qui/que* n'a pas eu lieu avant le XVI^{ème} siècle, ce dont témoigne la possibilité de disjonction (cf. Pierrard, 1988).

vérifiée dans un corpus beaucoup plus large) qu'au sein de la scripturalité à destin vocal, en particulier dans le genre épique, les cas ambigus sont prévenus à l'aide des relatives formulaires, surtout explicatives, grâce au recours aux attentes et aux mécanismes mémoriels ou de mémorisation chez l'auditeur. Il y a des cas, comme dans la plupart des exemples que nous avons analysés, où le recours à certains procédés grammaticaux de désambiguïsation est obligatoire – aussi bien en ce qui concerne la scripturalité à destin vocal que la scripturalité destinée à la lecture: il s'agit du principe de saillance syntaxique et de celui d'enchaînement des suites de relatives. Il s'est avéré que parfois l'application du premier principe paraît insuffisante, surtout en vers, ou lorsqu'il s'agit de l'emploi de formes polysémiques (comme *dont*). Et c'est dans ces derniers cas que l'hypothèse de Perret à propos des raisons pragmatiques du maintien de la labilité référentielle se trouve entièrement validée. Quant au lecteur contemporain, il doit prendre en considération aussi bien la situation de transmission orale des textes médiévaux que les spécificités syntaxiques de l'ancienne langue.

Bibliographie

- Bertin, A. (1997): L'expression de la cause en ancien français. Genève (Droz).
- Brunner, J.-J. (1981): Ces relatives qui n'en sont pas. In: L'information grammaticale, 8, 12-16.
- Buridant, C. (2000): Grammaire nouvelle de l'ancien français. Paris (SEDES).
- Fournier, N. (1998): Norme et usage de l'anaphore pronominale en français classique: principe de proximité et principe de saillance du référent. In: J. Baudry & P. Caron (éds.), Problèmes de cohésion syntaxique de 1550 à 1720. Limoges (PULIM), 191-214.
- Fuchs, C. & Milner, J. (1979): À propos des relatives. Études empiriques des faits français, anglais et allemands, et tentative d'interprétation. Paris (SELAF).
- Fuchs, C. (1996): Les ambiguïtés du français. Paris (Ophrys).
- Furukawa, N. (1996): Grammaire de la prédication seconde. Louvain-la-Neuve (Duculot).
- Gapany, J. (2004): Formes et fonctions des relatives en français. Étude syntaxique et sémantique. Berne (Peter Lang).
- Heinemann, E. A. (1985): Mémoire, répétition, système esthétique dans la chanson de geste. In: B. Roy & P. Zumhrtor (éds.), Jeux de mémoire, aspects de la mnémotechnie médiévale. Montréal (PUM), Paris (Vrin), 23-33.
- Kleiber, G. (1987): Relatives restrictives et relatives appositives: une opposition "introuvable". Tübingen (Niemeyer).
- Koch, P. (1993): Pour une typologie conceptionnelle et médiale des plus anciens documents/monuments des langues romanes. In: M. Selig *et al.* (éds.): Le passage à l'écrit des langues romanes. Tübingen (Gunter Narr).
- Koch, P. & Oesterreicher, W. (2007): Lengua hablada en la romanía: español, francés, italiano. Madrid (Gredos).
- Kukenheim, L. (1958): Grammaire historique de la langue française. Les syntagmes. Universitaire Pers Leiden.
- Kunstmann, P. (1990): Le relatif-interrogatif en ancien français. Genève (Droz).
- Labarthe, J. (2006): L'épopée. Paris (Armand Colin).

- Le Bidois, G. & R. (1968): Syntaxe du français moderne. T. I. Paris (A., J. Picard et C^{ie}), 2^{ème} éd.
- Marchello-Nizia, C. (1978): Un problème de linguistique textuelle: la classe des éléments joncteurs de propositions. In: R. Martin (éd.), *Études de syntaxe de moyen français*. Paris (Klincksieck).
- Marcotte, S. (2000): La coordination de relatives incidentes à un antécédent différent: un tour propre au moyen français? In: *L'information grammaticale*, 87, 10-16.
- Ménard, P. (1994): Syntaxe de l'ancien français. Bordeaux (Bière), 4^{ème} éd.
- Moignet, G. (1976): Grammaire de l'ancien français. Paris (Klincksieck).
- Muller, C. (2002): Les bases de la syntaxe. Bordeaux (PUB).
- Perret, M. (2006): Ancien français: quelques spécificités d'une énonciation *in praesentia*. In: *Langue française*, 149, 16-30.
- Pierrard, M. (1988): La relative sans antécédent en français moderne. Essai de syntaxe propositionnelle. Louvain (Peeters).
- Rothenberg, M. (1972): Les propositions relatives adjointes en français. In: *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 67, 175-213.
- Rothenberg, M. (1979): Les propositions relatives prédicatives et attributives: problème de linguistique française. In: *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 74, 351-395.
- Rouquier, M. (1990): Le terme 'ce que' régissant une complétive en ancien français. In: *Revue Romane*, 25, 1, 47-72.
- Rychner, J. (1955): La chanson de geste. Essai sur l'art épique des jongleurs. Genève (Droz), Lille (Giard).
- Salvan, G. (2009): Le dialogisme dans les relatives disjointes. In: *Langue française*, 163, 61-78.
- Soutet, O. (1992): *Études d'ancien et de moyen français*. Paris (PUF).
- Touratier, C. (1980): La relative. Essai de théorie syntaxique. Paris (Klincksieck).
- Velinova, M. (2009): Le cas de la relative et la spécificité de l'énonciation dans la chanson de geste. In: E. Havu *et al.* (éds.), *La langue en contexte. Actes du colloque "RSL IV"*, Helsinki 2008. Mémoires de la Société Néophilologique de Helsinki, t. LXXVIII. Helsinki, 135-147.
- Vitz, E. B. (1999): *Orality and Performance in Early French Romance*. Cambridge (D. S. Brewer).
- Wagner, R.-L. (1974): *L'ancien français*. Paris (Larousse).
- Wilmet, M. (1986): La détermination nominale. Paris (PUF).
- Zumthor, P. (1983): *Introduction à la poésie orale*. Paris (Seuil).
- Zumthor, P. (1987): *La lettre et la voix*. Paris (Seuil).

Corpus

- Ami et Amile, éd. Dembowski, P. F. (1987). Paris (Champion).
- Ami et Amile, trad. en fr. mod. Blanchard, J. & Quereuil, M. (1985). Paris (Honoré Champion).
- La Chanson de Roland, éd. Dufournet, J. (1993). Paris (Flammarion).
- Le Charroi de Nîmes, éd. Lachet, C. (1999). Paris (Gallimard).
- La Châtelaine de Vergy, In: *Nouvelles courtoises*, éd. Méjean-Thiolier, S. & Notz-Grob, M.-F. (1997). Paris (Librairie Générale Française), 2^{ème} éd.
- La Conquête de Constantinople, G. de Villehardouin, éd. Dufournet, J. (2004). Paris (Flammarion).
- Le Conte de Floire et Blanche fleur, R. d'Orbigny, éd. Leclanche, J.-L. (2003). Paris (Honoré Champion).
- Lais de Marie de France, éd. Micha, A. (1994). Paris (Flammarion).
- La Mort le roi Artu, éd. Frappier, J. (1996). Genève (Droz).
- La Mort du roi Arthur, trad. en fr. mod. Santucci, M. (1991). Paris (Honoré Champion).
- La Vie de saint Gilles, G. de Berneville, éd. Laurent, F. (2003). Paris (Honoré Champion).

Annexes

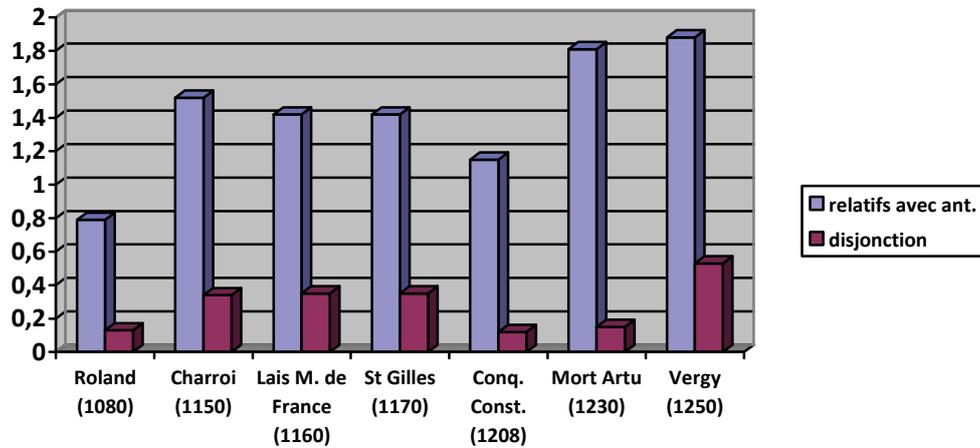


Fig. 1: Le pourcentage du nombre total de relatifs à antécédent et du nombre de disjonctions par rapport au nombre total d'occurrences dans les textes.

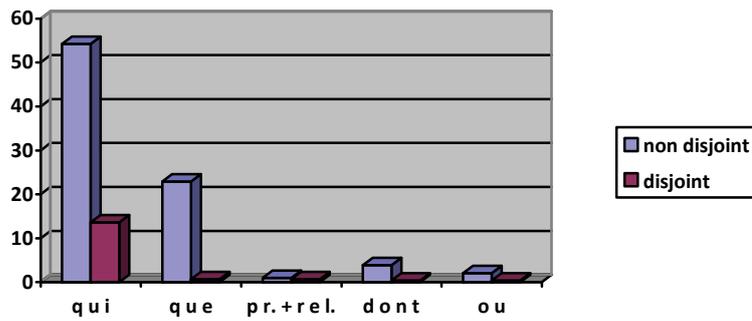


Fig. 2: *La Chanson de Roland*¹⁷

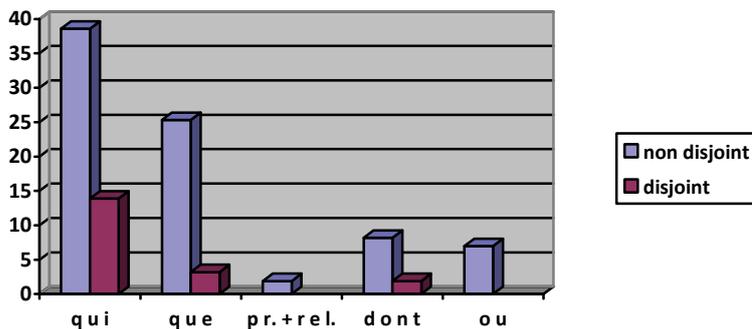
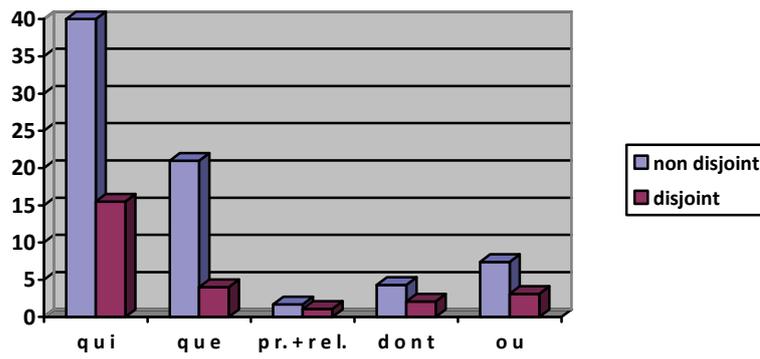
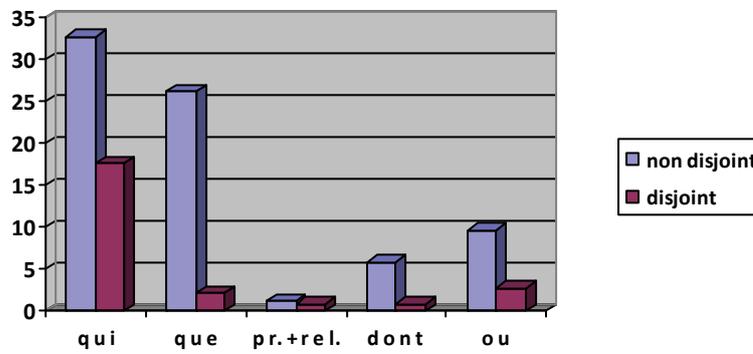
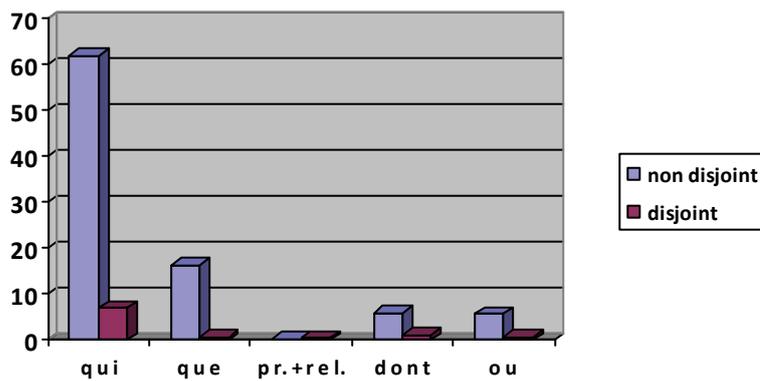
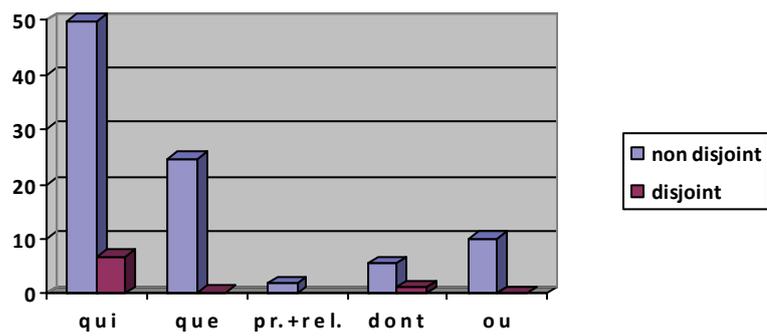
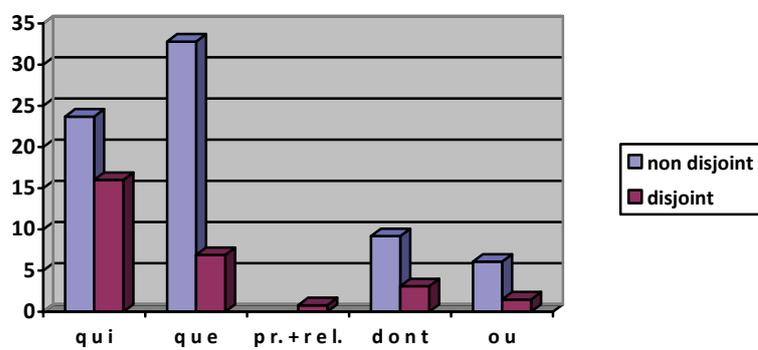


Fig. 3: *Le Charroi de Nîmes*

¹⁷ L'addition des deux colonnes correspond au nombre total de relatives.

Fig. 4: *Les Lais de Marie de France*Fig. 5: *G. de Berneville, La Vie de saint Gilles*Fig. 6: *Villehardouin, La Conquête de Constantinople*

Fig. 7: *La Mort du roi Arthur*Fig. 8: *La Châtelaine de Vergy*